



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE

21 septembre 2026 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 21 septembre 2026, à 20 h.

Sont présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère
Chantal Paquet, conseillère

MM. Sébastien Lebel, maire
Claude Bergeron, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Jacques Loiselle, conseiller
Jonathan Morin, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Sébastien Lebel, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

196-09-26

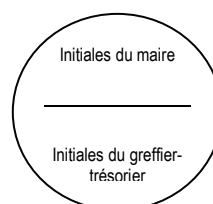
Adoption de l'ordre du jour

Les sujets suivants sont ajoutés au point « Divers » :

- Autorisation — Projet de sensibilisation dans le cadre des douze jours d'action contre la violence faite aux femmes;
- Report de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 octobre 2026.

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présence et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026.
6. Administration :
 - 6.1 Approbation des comptes du mois d'août 2026.
7. Sécurité publique :
 - 7.1 Adoption du *Règlement n° 631 concernant le maintien de la paix, de la sécurité et du bon ordre.*
8. Transport
9. Hygiène du milieu



- 10. Santé et bien-être :
 - 10.1 Adoption du *Règlement n° 632 concernant les nuisances.*
- 11. Urbanisme et développement du territoire :
 - 11.1 Adoption du *Règlement n° 630 relatif à la protection, à la plantation et à l'abattage des arbres.*
- 12. Loisirs et culture :
 - 12.1 Adoption du *Règlement n° 629 sur la tarification de l'aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027);*
 - 12.2 Offre de services pour une étude de réverbération de la salle communautaire de l'hôtel de ville de Ville-Marie (Soft dB).
- 13. Divers :
 - 13.1 Autorisation — Projet de sensibilisation dans le cadre des douze jours d'action contre la violence faite aux femmes;
 - 13.2 Report de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 octobre 2026.
- 14. Levée de la séance

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question de l'auditoire.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

197-09-26 5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION

198-09-26 6.1 Approbation des comptes du mois d'août 2026

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois d'août 2026, s'élevant à 67 818,98 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 168 873,65 \$, ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'août 2026 s'élevant à 768 632,16 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

199-09-26 7.1 Adoption du Règlement n° 631 concernant le maintien de la paix, de la sécurité et du bon ordre

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement n° 631 concernant le maintien de la paix, de la sécurité et du bon ordre* a dûment été donné et que le projet dudit règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Chantal Paquet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le *Règlement n° 631 concernant le maintien de la paix, de la sécurité et du bon ordre*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT

Sans objet.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Sans objet.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

200-09-26 10.1 Adoption du Règlement n° 632 concernant les nuisances

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement n° 632 concernant les nuisances* a dûment été donné et que le projet dudit règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

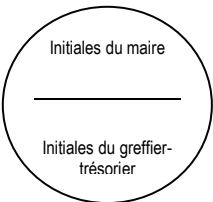
D'ADOPTER le *Règlement n° 632 concernant les nuisances*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

201-09-26 11.1 Adoption du Règlement n° 630 relatif à la protection, à la plantation et à l'abattage des arbres

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement n° 630 relatif à la protection, à la plantation et à l'abattage des arbres* a dûment été donné et que le projet



dudit règlement a été déposé lors d’une séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Chantal Paquet, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ADOPTER le *Règlement n° 630 relatif à la protection, à la plantation et à l’abattage des arbres.*

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12. LOISIRS ET CULTURE

202-09-26 12.1 Adoption du Règlement n° 629 sur la tarification de l’aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du *Règlement n° 629 sur la tarification de l’aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)* a dûment été donné et que le projet dudit règlement a été déposé lors d’une séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ADOPTER le *Règlement n° 629 sur la tarification de l’aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027).*

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

203-09-26 12.2 Offre de services pour une étude de réverbération de la salle communautaire de l’hôtel de ville de Ville-Marie (Soft dB)

CONSIDÉRANT QUE la salle communautaire, située au sous-sol de l’hôtel de ville de Ville-Marie, présente des durées de réverbération excessives qui nuisent au confort acoustique des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Communications, de la Culture et de la Vie communautaire, M. Guillaume Gonzalez, a demandé à l’entreprise Soft dB de présenter à la Ville une offre de services pour réaliser l’étude de réverbération qui permettra de déterminer la quantité, le type et le positionnement optimaux des traitements d’absorption acoustique;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Soft dB a présenté à la Ville une offre de services d’un montant de 3 942 \$, plus les taxes applicables, pour une étude de réverbération théorique, sans le déplacement d’un technicien sur place (Option A);

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Soft dB a présenté à la Ville une offre de services d’un montant de 7 869 \$, plus les taxes applicables, pour une étude de



réverbération incluant le déplacement d'un technicien sur place et des relevés acoustiques sur site (Option B);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loïselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services (Option B) de l'entreprise Soft dB, d'un montant de 7 869 \$, plus les taxes applicables, pour une étude de réverbération de la salle communautaire située au sous-sol de l'hôtel de ville de Ville-Marie qui permettra de déterminer la quantité, le type et le positionnement optimaux des traitements d'absorption acoustique nécessaires.

DE FINANCER la dépense par l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DIVERS

204-09-26

13.1 Autorisation — Projet de sensibilisation dans le cadre des douze jours d'action contre la violence faite aux femmes

CONSIDÉRANT QU'en 2025, la Ville de Ville-Marie a réitéré l'engagement qu'elle avait pris en 2020 en se proclamant « Municipalité alliée contre la violence conjugale »;

CONSIDÉRANT QUE lors des douze jours d'action contre la violence faite aux femmes, du 25 novembre au 6 décembre 2026, des actions de sensibilisation auront eu lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour promouvoir les douze jours d'action contre la violence faite aux femmes, la Maison d'hébergement l'Équinoxe souhaite mettre en place des actions afin de sensibiliser la population sur la violence faite aux femmes;

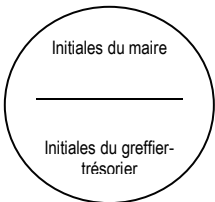
CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice de la Maison d'hébergement l'Équinoxe, Mme Stéphanie Coutu, a écrit aux membres du conseil afin de demander l'autorisation de peindre un banc public, en collaboration avec une artiste régionale, pour inviter la population à se positionner contre les féminicides et la violence vécue par les femmes;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la création d'une œuvre éphémère à caractère significatif et rassembleur qui sera installée dans l'espace public;

CONSIDÉRANT QUE la Maison d'hébergement l'Équinoxe accepte d'assumer, pendant toute la durée de l'entente, la responsabilité de l'entretien de l'œuvre ainsi que de son entreposage si le banc doit être retiré temporairement de l'espace public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



D'AUTORISER la Maison d'hébergement l'Équinoxe à peindre un banc public appartenant à la Ville de Ville-Marie, en collaboration avec une artiste régionale, dans le cadre des douze jours d'action contre la violence faite aux femmes.

D'AUTORISER le directeur des Communications, de la Culture et de la Vie communautaire, M. Guillaume Gonzalez, à signer, pour et au nom de la Ville de Ville-Marie, une entente d'une durée de trois (3) ans avec la Maison d'hébergement l'Équinoxe relativement à la réalisation, à l'installation, à l'entretien et à l'entreposage de cette œuvre éphémère.

DE CONFIER à la Maison d'hébergement l'Équinoxe l'entière responsabilité de l'entretien de l'œuvre pendant la durée de l'entente, ainsi que son entreposage, lorsque requis, et de lui confier les communications et les suivis avec l'artiste ayant réalisé l'œuvre.

DE PRÉVOIR que, si au cours de la période de trois (3) ans, l'œuvre présente un degré de dégradation de plus de 50 % et que la Maison d'hébergement l'Équinoxe n'a pas procédé à son entretien ou aux correctifs requis, la Ville de Ville-Marie pourra, à sa discrétion, repeindre le banc ou faire repeindre celui-ci afin de préserver son état et son apparence.

DE PRÉVOIR qu'à l'expiration de l'entente de trois (3) ans, la Ville pourra reprendre possession du banc et décider de sa réutilisation, de son retrait ou de toute autre disposition jugée appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

205-09-26

13.2 Report de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 octobre 2026

CONSIDÉRANT QUE la prochaine séance ordinaire du conseil municipal est prévue le lundi 5 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la salle communautaire située à proximité de la salle du conseil sera utilisée le 5 octobre 2026 pour la tenue du scrutin provincial;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du scrutin entraînera une circulation importante de personnes dans les espaces communs et les corridors de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE cette situation ne permettrait pas de tenir dans des conditions adéquates la séance de discussion précédant la séance du conseil, notamment en ce qui concerne la confidentialité des échanges entre les membres du conseil et l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de tenir la séance de discussion et la séance ordinaire du conseil dans des conditions permettant des échanges confidentiels et adéquats;

CONSIDÉRANT QU'un avis public sera publié pour en informer la population;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



DE REPORTER la séance ordinaire du conseil municipal prévue le lundi 5 octobre 2026 au mardi 6 octobre 2026, à l'heure habituelle.

DE REPORTER la séance de discussion précédant la séance ordinaire au 6 octobre 2026, selon l'horaire habituel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

206-09-26

Levée de la séance

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Sébastien Lebel
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Sébastien Lebel, ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.